



Vos références

Nos références

Interlocuteur Laura UHRING

Téléphone 05.55.18.10.67

Objet **BORT :**
Mise à l'eau Les Plattas - LARODDE

Communauté de Communes
Dômes Sancy Artense
23 route de Clermont – BP 15
63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
A l'attention de M. Alain MERCIER

Limoges, le 11 septembre 2018

Monsieur,

Dans le cadre de votre projet d'aménagement du lieu-dit Les Plattas sur la commune de LARODDE, vous avez sollicité de la part d'EDF l'autorisation d'aménager une mise à l'eau sur la bande de terrain située au droit des parcelles section AD n° 3 et 139, sur le territoire de la commune de LARODDE, appartenant au domaine concédé à EDF de la chute hydroélectrique de BORT.

Nous vous informons de l'accord de principe d'EDF – UNITE PRODUCTION CENTRE, gestionnaire de l'aménagement hydroélectrique de BORT pour la réalisation des travaux de la mise à l'eau. Les travaux sont prévus au 2^{ème} semestre 2018.

Ces travaux seront organisés sous votre entière responsabilité et vous vous engagez à prendre toutes les mesures de protection et de sécurité nécessaires, et à remettre les lieux en état à l'issue de l'opération.

Avant toute présence sur les lieux, nous vous demandons de prendre contact avec le Responsable du Groupement d'Usines de BORT LES ORGUES, pour arrêter les conditions de vos interventions (☎ 05.55.46.15.00 – ☎ 05.55.46.15.35).

Enfin, vous vous engagez formellement et sans réserve à exonérer E.D.F. de toute responsabilité quelle qu'elle soit pour tous accidents pouvant survenir tant à vous-même, qu'aux tiers et usagers, tant du fait de l'autorisation accordée que de ses conséquences.

Page 1/1



Pour la bonne règle, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de la présente revêtu de la mention manuscrite "lu et approuvé sans réserve" suivie de la date et de votre signature à l'adresse indiquée ci-après :

E.D.F. – D.A.I.P.
Centre de Compétences Patrimoine Fiscalité Assurances
18, avenue Raymond Poincaré
B.P. 422
19311 BRIVE CEDEX

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir un plan de récolement sous un délai d'un mois à l'issue des travaux afin de rédiger une convention qui définira plus précisément les conditions d'occupation des dépendances immobilières du domaine concédé à EDF de la chute hydroélectrique de BORT.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Directeur du GEH Dordogne

Vincent MARMONIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Marmonier', is written below the printed name.

Directeur de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense

M. Alain MERCIER

P.J. : 1 double de la présente – Extrait de plan parcellaire - Dossier de demande de la Communauté de communes

Département :
PUY DE DOME

Commune :
LARODDE

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/09/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CLERMONT-FERRAND
Centre des impôts foncier Boulevard
Berthelot 63033
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX
tél. 04 73 43 21 54 -fax
ptgc.puy-de-dome@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



